



## CREULLY SUR SEULLES

Elus : 38  
Présents : 22  
Absents : 16  
Procurations : 08  
Votants : 24

### COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 25 juin à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle communale de la commune déléguée de Saint Gabriel Brécy, sous la présidence de M. Thierry OZENNE, Maire de la Commune nouvelle de Creully sur Seulles.

**Présents :** Thierry OZENNE, Maire. Yves JULIEN, Jean-Paul BÉRON, Franck DUROCHER Maires délégués. Christine LEGUERN, Jacky CARRÉ, Katia OMONT, Cyrille MAUDUIT, Hubert THOMAS, Geneviève SIRISER, Virgine SARTORIO, Maires-adjoint. Patrick BARETTE, Yves BERNARD, Antoinette DUCLOS, Gérard GARIAN, Nathalie GAUTIER, Jean LEFRANCOIS, Thierry LEROY, Alain COUZIN, Claudine VANSTAEN, Patrick SENEAL, ETIENNE Lydie,

**Procurations :** Dominique GILLES à Antoinette DUCLOS, Christelle LE COADOU à Nathalie GAUTIER, Edmond GILOT à Cyrille MAUDUIT, Régis LEFRANCOIS à Jean LEFRANCOIS, Madeleine LAISNE à Claudine VANSTAEN. Bernard LOUIS à Jacky CARRÉ, Françoise MORVAN à Virginie SARTORIO, PICARD Yolande à Thierry OZENNE

**Absents :** Mélanie BEKAERT, Laurence COLLET, Pacale DUCROCQ, Mathilde FAUCHIER-DELAVIGNE, Nicole MICHEL, Alexandre RAY, Geoffrey RENOUF, Pierre FERAL

**Secrétaire :** Virginie SARTORIO

Monsieur le Maire demande à l'assemblée, qui accepte à l'unanimité, d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Tennis : désignation d'un bureau de contrôle
- Eglise Villiers le Sec : autorisation au maire de lancer un AO pour le choix du maître d'œuvre

#### 1) Désignation du secrétaire de séance : Virginie SARTORIO

#### 2) Compte-rendu du conseil municipal du 21 mai 2019 approuvé à l'unanimité, il sera précisé dans le point n° 9 « Acompte 30 % et solde 30 jours maximum avant la date d'arrivée »

#### 3) Subventions voyages scolaires 2019/2020

L'assemblée, à l'unanimité, valide le tableau des subventions attribuées aux familles de Creully sur Seulles, dont les enfants effectuent un ou plusieurs voyages scolaires avec le collège durant l'année scolaire 2019/2020 :

Coût du voyage	Année scolaire 2018/2019	Proposition année scolaire 2019/2020
150 € à 250 €	25 €	25 €
251 € à 300 €	30 €	30 €
301 € à 350 €	35 €	35 €
+ 350 €	40 €	40 €

#### Pour information :

12 demandeurs en 2018 : 1 030 € - 13 demandeurs en 2017 : 1 000 €

Enveloppe budget 2019 : 1 500 € (Actuellement 7 demandes, attente retour des derniers dossiers)

#### 4) Renouvellement convention FREDON

Monsieur le Maire demande à l'assemblée leur accord pour renouveler la convention de lutte contre les frelons asiatiques, avec la FREDON, en prenant en charge intégralement le reste à charge des particuliers.

Facture de 110 € (coût plafonné) :

Département : 33 €  
Commune : 77 €  
Particulier (solde) : 0 €

Département : 30 % du coût plafonné à 110 €  
Commune : 70 % du restant dû  
Particulier : -

L'assemblée valide à l'unanimité la participation de la commune à hauteur de 70% du coût plafonné à 110€, en respectant un budget maximal de 1 500 €, lorsqu'il sera atteint, une nouvelle délibération indiquera les nouvelles conditions de prise en charge, pour cela, 500 € supplémentaires sont budgétés. L'assemblée, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

## 5) Délibération modification PLU

Suite à l'étude du cabinet EMERGENCE, il convient de modifier la délibération du 26 février prescrivant la révision du PLU :

- Reclassement de la zone NP et en zone UC (constructible) et non UA (habitat mixte)

A l'unanimité, l'assemblée valide cette modification.

## 6) Citernes enterrées

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée le projet d'implantation de trois réserves incendie, sur la commune déléguée de St Gabriel Brécy, à Creully sur Seulles, et expose les modalités d'attribution des subventions.

Dépenses		Recettes		
Dépenses prévisionnelles pour les 3 citernes	101 918.10 €	Etat DETR	40.00 %	13 089.00 €
		Département APCR	29.44 %	30 000.00 €

Monsieur le Maire précise qu'il sera possible de solliciter à nouveau une DETR en 2020. Après délibération, les membres du conseil municipal, présents ou représentés :

- décident d'autoriser le maire à lancer l'appel d'offres pour deux citernes (Fresnay et Brécy) avec un marché optionnel pour la citerne de la Martinique ;
- décident de maintenir le cabinet Cécile CLEMENCE, sis 14 rue des Alliés, 14 480 BAZENVILLE en tant que maitre d'œuvre, désigné par délibération n° 2019.009 du 29 janvier 2019
- autorisent le maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

## 7) Terrain ZA

Monsieur le maire rappelle les frais engagés pour la réfection de ce terrain :

Nettoyage terrain : 12 900 € TTC

Diagnostic amiante : 600 € TTC

Etude de sol : 2 160 € TTC

La question se pose désormais de l'utilisation de ce terrain constructible à 50 % de sa surface, ou de la vente éventuelle.

## 8) Travaux de voirie

- a) Assainissement RD 35 - Consultation en cours

- Date limite de dépôt des plis : 01/07/2019

- Ouverture des plis : 09/07/2019

- CAO conjointe avec le département : 25/07/2019

- Travaux : Septembre 2019

- b) RD 158 – Brécy : Convention avec le département en cours, en attente d'éléments

- c) Four à pain et Rue de la Rivière : Travaux en septembre 2019

Suite au mail de l'ARD, il convient d'acter les demandes de travaux pour 2020 avant le 3 juillet prochain :

- RD 158b

- Signalisation horizontale Villiers

- Bande roulante rue Maréchal Montgomery

- Route de Caen

- RD 22

- Carrefour Fresnay RD82-158b

- Carrefour ancienne déchetterie

## 9) Musée de la radio

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée le projet de développement du Musée de la Radio du Château de Creully, sur la commune de Creully sur Seulles, et expose le plan de financement prévisionnel. Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget primitif 2019.

Dépenses		Recettes		
Etudes et prestations	29 230.00 €	Région	25 %	12 451.87 €
Travaux	6 200.00 €	Autofinancement	20 %	9 961.50 €
Matériels et équipements	14 377 .50 €	FEADER	55 %	27 394.13 €
<b>TOTAL</b>	<b>49 807.50 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>49 807.50 €</b>

Après délibération, les membres du conseil municipal, présents ou représentés :

- Valident le projet de développement du musée de la radio ;
- Autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention au titre du fond LEADER à hauteur de 55 % soit 27 394.13 € et à signer tous documents s'y rapportant ;
- Autorisent monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au projet de développement du musée de la Radio ;

## 10) Ecuries

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée du rendez-vous avec le DRAC en mai dernier qui précise qu'il serait possible d'effectuer une extension des écuries (fouilles archéologiques à prévoir), ou éventuellement une terrasse. Le CAUE viendra en appui de la conception du cahier des charges. Prochaine réunion en septembre. Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour le marché public de maîtrise d'œuvre ;
- Autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour le marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

## 11) PSLA

Rendez-vous avec le CAUE en septembre prochain afin d'évoquer le positionnement du Pôle santé.

## 12) La Baronnie

La société « Inolya » pourrait prendre en charge la gestion de la Baronnie seulement si elle devient un site multigénérationnel. Possibilité de construction de logements.

## 13) Site internet de Creully

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de désigner la société Campagne de Com, sis 6 rue Pierre Arthus, 14480 BAZENVILLE en tant que prestataire pour le suivi du site internet ;
- Autorise le Maire à signer le devis d'un montant de 330 € HT et tout avenant nécessaire au suivi du site internet.

## 14) Syndicat des trois Vallées

Le syndicat a été dissout et le camping des 3 rivières (Creully) a été vendu il y a environ 2 ans. Les communes adhérentes à ce syndicat, avaient versé des contributions, reprises par la CDC d'Orival en 2010. Les communes de Creully et Fontaine-Henry s'opposent à la répartition des fonds telle que proposée. Somme reversée à Seules Terre et Mer : 60 000 €, mais la CDC ne souhaite pas reprendre l'agent en disponibilité (en poste à La Baronnie actuellement). Monsieur le Maire évoque la possibilité de reprendre cet agent en mairie dans le cas où la somme lui serait reversée. Un rendez-vous avec Seules Terre et Mer sera très prochainement fixé.

## 15) Tarifs des cimetières

Afin d'homogénéiser les tarifs des trois cimetières la commission patrimoine, réunie le 13 mai dernier, propose d'aligner les tarifs de Villiers le Sec et St Gabriel Brécy sur ceux de Creully pour lesquels une étude sur les prix des cimetières du Calvados avait été effectuée en 2015 (afin de conserver des tarifs dans la moyenne départementale). Les tarifs du site cinéraire sont déjà similaires pour Villiers et Creully, St Gabriel Brécy n'a pas de site cinéraire. Aucune des trois communes déléguées n'appliquent de taxe d'inhumation, la commission propose de continuer à ne pas l'appliquer.

Tarifs actuels :

	Creully				Villiers			St Gabriel Brécy
	15 ans	30 ans	50 ans	Dispersion	15 ans	30 ans	Perpétuelle*	30 ans
Concession traditionnelle	90 €	150 €	180 €				118 €	75 €
Colombarium 2 urnes	450 €	650 €			450 €	650 €		
Cavurne 4 urnes	350 €	550 €						
Dispersion au jardin du souvenir				60 €	Pas de jardin du souvenir			

\* les concessions perpétuelles n'existent plus

Vu l'avis de la commission patrimoine du 13 mai dernier, l'assemblée, à l'unanimité, décide de valider les tarifs ci-dessous pour les trois cimetières de Creully sur Seules.

	15 ans	30 ans	50 ans	Dispersion
Concession traditionnelle	90 €	150 €	180 €	
Colombarium 2 urnes	450 €	650 €		
Cavurne 4 urnes	350 €	550 €		
Dispersion au jardin du souvenir				60 €

## 16) Rétrocession d'une concession funéraire

Monsieur MURZOT Guy habitant St Gabriel Brécy souhaite rétrocéder une concession perpétuelle acquise en 1991 au cimetière de St Gabriel Brécy. Vu la demande de Monsieur MURZOT en date du 18 mai 2019, l'assemblée, à l'unanimité décide :

- d'accepter la demande de rétrocession de la concession funéraire n° 154 du 06/12/1991 au nom de monsieur MURZOT Guy ;
- de rembourser au titulaire la concession au tarif de 75 €.

## 17) Désignation d'un représentant à la commission d'appel d'offres mutualisée avec le département

Etant donné le programme de travaux de voirie conjoint avec le département, il convient de désigner un représentant à la commission d'appel d'offres mutualisée avec le département (place Gambetta à CAEN). A l'unanimité, les membres du conseil municipal, décident de désigner Monsieur Jacky CARRÉ.

## 18) Finances : DM

Le suréquilibre est préconisé en comptabilité M14 (budget principal) mais il n'est pas autorisé en comptabilité M49 (Assainissement). Il convient de réactualiser les dépenses en section de fonctionnement.

Décisions modificatives	
<b>Budget assainissement Villiers le Sec :</b>	
67 : Charges exceptionnelles	+ 13 000 €
<b>Budget assainissement Creully :</b>	
67 : Charges exceptionnelles	+ 113 000 €
<b>Budget assainissement St Gabriel :</b>	
67 : Charges exceptionnelles	+ 155 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les décisions modificatives ci-dessus.

## 19) CAUE

### a) Autorisation au maire de signer la convention

Le CAUE aiderait la commune à porter les différents projets de réaménagement « cœur de bourg » (appui notamment pour l'aménagement du PSLA et la Baronnie). Monsieur le Maire expose les modalités de la convention. L'assemblée autorise à l'unanimité monsieur le Maire à signer la convention avec le CAUE.

### b) Désignation d'un Comité de Pilotage

Il convient de désigner un COPIL afin de suivre les réunions du projet cœur de bourg, l'assemblée, à l'unanimité, désigne :

Jacky CARRÉ	Alain COUZIN	Geneviève SIRISER
Thierry LEROY	Thiery OZENNE	Virginie SARTORIO

## 20) Eglise de Villiers le Sec

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de restauration du clocher de l'Eglise de Villiers le Sec, et le plan de financement prévisionnel.

### Projet de restauration de l'Eglise St Laurent

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Maçonnerie	765 014 €	Subvention Etat	40 %	426 000 €
Menuiserie	50 950 €	Subvention Département	20 %	213 000 €
Honoraires architecte	188 475 €	Dons / Mécénats	15 %	166 000 €
Cloches - Paratonnerre	60 691 €	Fonds propres	25 %	260 130 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 065 130 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 065 130 €</b>

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- valident le projet de restauration du clocher ;
- valident le plan de financement prévisionnel ;
- actent que dans le cas où les aides et subventions obtenues seraient inférieures ou supérieures à celles prévues au plan de financement prévisionnel ci-dessus, une délibération complémentaire visant à l'abandon du projet ou à la réactualisation de la part résiduelle à la charge de la commune serait soumise à l'assemblée ;
- autorisent le maire à lancer un appel d'offre pour le choix du maître d'œuvre et signer tous documents s'y rapportant ;
- autorisent le maire à lancer un appel d'offre pour le choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage et signer tous documents s'y rapportant.

## **21) Fondation du patrimoine**

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'autoriser le maire à signer la convention présentée avec la fondation du patrimoine.

## **22) Travaux Impasse d'Orival**

Les travaux de reprise et mise à niveau des bordures seront effectués en juillet par l'entreprise Martragny pour un montant de 4 143.36 € TTC.

## **23) Eglise St Gabriel Brécy**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les difficultés rencontrées par la société BODET lors des travaux sur le beffroi. La pose de ce dernier est impossible du fait de nombreuses fissures internes. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De lancer un appel d'offre pour désigner un maître d'œuvre afin d'évaluer l'ampleur des travaux à effectuer sur le beffroi ;
- D'autoriser le maire à signer tous documents relatifs à cet appel d'offres.

## **24) Halle multi raquettes**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les difficultés rencontrées lors du commencement des travaux (affaissement du terrain). Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- nommer le bureau de contrôle SOCOTEC, sis2 67 rue Marie Curie, 14200 HEROUVILLE ST CLAIR, afin d'exercer les missions de contrôle technique et de sécurité des personnes sur le projet de la Halle multi raquette
- autoriser le maire à signer tous documents, devis et avenants s'y rapportant

## **25) Informations et questions diverses**

- Projet de modifications des positionnements des trésoreries en 2022 (avec un point d'accueil à Creully sur Seulles)
- Forum des associations le 7 septembre (besoin de bénévoles parmi les élus) ;
- Journées du patrimoine le week end du 21 septembre ;
- Exposition LEFRANC « Voyages » du 20 au 27 septembre au château ;
- Réunion publique sur le don d'organes le vendredi 20 septembre ;
- Travaux AEP, prochaine réunion le 2 juillet ;
- Concert église de Creully le 24 juillet « musique en côte de Nacre » ;
- Tonte des espaces verts devant le CAO ;
- Prochain CM le mardi 27 août ;
- Commémorations du 75<sup>e</sup> anniversaire (succès pour les événements mais gros manque de bénévoles parmi les élus) ;
- Concours des maisons fleuries, distribution des flyers à effectuer.